



**HAL**  
open science

## A propos d'une lettre autographe de Joseph Bodin de Boismortier

Michel Quagliozi

► **To cite this version:**

Michel Quagliozi. A propos d'une lettre autographe de Joseph Bodin de Boismortier. 2019. hal-02311296

**HAL Id: hal-02311296**

**<https://hal.science/hal-02311296>**

Preprint submitted on 10 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# A propos d'une lettre autographe de Joseph Bodin de Boismortier

L'unique lettre autographe de Joseph Bodin de Boismortier qui nous soit parvenue est aujourd'hui conservée au département de la musique de la Bibliothèque nationale de France. Julien Tiersot en avait très tôt remarqué l'intérêt exceptionnel et la publia dès 1924<sup>1</sup>, initiant un mouvement de curiosité chez les musiciens et les chercheurs qui la citent régulièrement depuis<sup>2</sup>. Cependant, cette lettre n'a jamais fait l'objet d'une étude approfondie alors qu'elle constitue - au-delà de sa valeur anecdotique - une source importante d'informations inédites tant sur le compositeur que sur son œuvre<sup>3</sup>. Elle est notamment la seule référence signalant l'existence d'un frère inconnu de Joseph dont l'identité demeure mystérieuse aujourd'hui encore, plus de cinquante ans après l'article fondateur d'Henri Tribut de Morembert<sup>4</sup>. La découverte de l'inventaire après décès parisien d'un certain Jean Baptiste Xavier Boismortier<sup>5</sup>, petit fils de Nicolas Boismortier<sup>6</sup>, frère puîné de Joseph nous a permis de combler cette lacune. Chirurgien entretenu<sup>7</sup> à l'hôpital royal des galères de l'arsenal de Marseille, médecin de la marquise de Simiane et correspondant de l'Académie de chirurgie de Paris, Nicolas s'était fixé dans la cité phocéenne et y avait fondé une famille qui perpétua le patronyme Boismortier jusqu'au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Une recherche aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône et dans le fonds de la Marine des Archives nationales à Paris a permis d'exhumer un complément de correspondance à la lettre de Joseph, rendant possible sa contextualisation et l'identification de son destinataire<sup>8</sup>. Au-delà des éléments biographiques inédits ici exposés<sup>9</sup>, cet article ambitionne d'apporter un éclairage nouveau sur la carrière et sur les réseaux de Joseph Bodin de Boismortier, un compositeur dont l'apparente célébrité dissimule encore de nombreuses zones d'ombre.

Aujourd'hui cotée LA-BOISMORTIER JOSEPH BODIN DE-1, la lettre de Boismortier est insérée aux pages 951-952 du 11<sup>e</sup> recueil de lettres autographes de musiciens du Département de la musique de la Bibliothèque nationale de France. Le montage du document sur onglets est récent (1986) et donne à voir une feuille de papier vergé jaunie et piquée par endroits de format *in-*

<sup>1</sup> Julien Tiersot, *Lettres de musiciens écrites en français du XV<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Turin : Bocca, 1924 (t. I, p. 499).

<sup>2</sup> « Boismortier, compositeur d'opéras, de motets, de cantates, de sonates, et, en somme, de toute espèce de musique n'est assurément qu'un artiste de second plan. Nous reproduisons cependant la lettre ci-dessous (adressée à un Ministre qui n'est point désigné) à cause de la rareté des documents de ce temps là ». En note : « La lettre, du 15 [*sic* pour 11] janvier 1753, est écrite en effet en pleine Guerre des Bouffons, dont elle nous fait connaître un épisode de plus : l'éviction d'un compositeur français. ».

<sup>3</sup> Cette lettre dévoile notamment une activité créatrice insoupçonnée chez Boismortier qui n'avait plus publié depuis six ans (sa dernière œuvre *Daphnis et Chloé*, op. 102, date de 1747). Il mourut le 28 octobre 1755 à Roissy-en-Brie où il fut inhumé.

<sup>4</sup> Henri Tribut de Morembert, « Notes sur un musicien lorrain », *Revue de Musicologie*, 53/1, 1967, p. 41-52. Cet article, qui ne connaît curieusement l'existence d'aucun des trois frères de Boismortier entretint longtemps le quiproquo (voir ci-dessous).

<sup>5</sup> Paris AN, MC/ET/CXVII/1151, 3 octobre 1832 : inventaire après décès de Jean Baptiste Xavier Boismortier.

<sup>6</sup> Nicolas et sa descendance ne se sont jamais nommés eux-mêmes autrement que « Boismortier », délaissant leur véritable patronyme « Bodin ».

<sup>7</sup> Ce terme désignait les chirurgiens civils attachés à la Marine.

<sup>8</sup> Reprenant la thèse de Léo-Louis Barbès, Stephan Perreau la croit adressée à un hypothétique surintendant des Beaux-Arts, mais une telle charge n'existait pas à l'époque et ne peut en aucun cas être assimilée à celle de secrétaire d'état de la Maison du roi. Stephan Perreau, *Joseph Bodin de Boismortier, un musicien Lorrain-Catalan à la cour des lumières*, Montpellier : Les Presses du Languedoc, 2001, p. 17. Léo-Louis Barbès, « Propos sur Joseph Bodin de Boismortier », *Tramontane*, 527-528, 1965, p. 91.

<sup>9</sup> Nous tenons à remercier M. Dominique Laglasse des archives municipales de Thionville pour son accueil et son professionnalisme, ainsi que M. Laurent Guillo pour son aide précieuse et ses conseils.

*quarto* mesurant 163 x 218 mm<sup>10</sup> et couverte recto-verso d'une écriture élégante mais hâtive. Deux estampilles du Conservatoire y figurent également, dont la plus ancienne est apposée sur le recto et porte le numéro 26 497, ce qui renvoie dans le registre des entrées du Conservatoire à l'enregistrement d'un « autographe de Boismortier » au premier trimestre 1891<sup>11</sup>.

Monseigneur,

Mon frere m'ayant chargé de remettre à vôtre Grandeur la lettre ci jointe, J'ai crû que n'ayant point d'accès, ni n'étant point assez connu d'un Ministre, il ne me convenoit point de percer la foule pour aller l'embarrasser d'un objet si peu interessant, C'est pourquoi Je prend la liberté de vous l'adresser afin que vous ayez la bonté de m'en faire Ecrire la reponse comme vous avez toujours daigné le faire et que mon frereà qui je l'enverrai, voye que je me suis acquité de ma Commission.

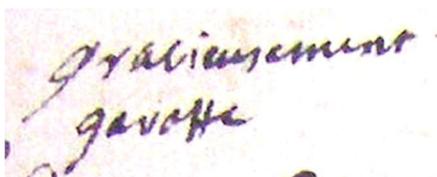
J'avois dit dans une de mes lettres à Monseigneur que Je devois donner les 4 parties du monde, poème de Mr. Roi, mais les italiens, qui ont pris le dessus à l'opera, m'on reduit à la retraite. Je suis avec un profond respect

Monseigneur,

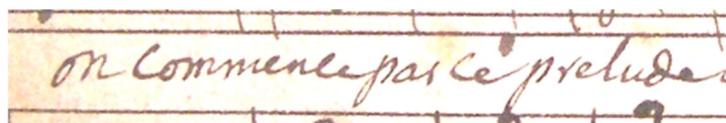
Vôtre tres humble et  
Tres obeissant serviteur.  
Boismortier.

a paris le 11eme janvier 1753.

Très reconnaissable, l'écriture de Boismortier est identique à celle que l'on retrouve sur deux de ses œuvres conservées à la bibliothèque de l'Opéra, ce qui permet de valider l'authenticité de l'ensemble de ces documents<sup>12</sup> : le troisième acte de *Don Quichotte chez la Duchesse* (1743) - qui a toujours été suspecté être en partie autographe - et les *Voyages de l'Amour* (1736) pour quelques annotations liminaires et un feuillet inséré au milieu du 4<sup>e</sup> acte. Sa signature, d'une extrême simplicité, correspond à celle qu'on lui connaît par ailleurs<sup>13</sup>.



*Les Voyages de l'Amour*, Paris BnF (Op.), A-135, feuillet inséré.



*Don Quichotte chez la Duchesse*, Paris BnF (Op.), A-150, Acte 3, p. 1.

<sup>10</sup> Arrêt du conseil d'état portant règlement pour les différentes sortes de papiers qui se fabriquent dans le royaume (27 janvier 1739), complété par un autre arrêt du 18 septembre 1741. Les dimensions peuvent cependant varier un peu, cf. Raymond Gaudriault, *Filigranes et autres caractéristiques des papiers fabriqués en France aux 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, Paris : C.N.R.S. Éditions et J. Telford, 1995.

<sup>11</sup> Paris BnF (Mus.) : Registre des entrées du Conservatoire. Le registre ne donne aucune précision de provenance.

<sup>12</sup> *Don Quichotte chez la Duchesse* (Acte III), Paris BnF (Op.), A-150 (A) et *Les Voyages de l'Amour*, Paris BnF (Op.), A-135.

<sup>13</sup> Paris AN, MC/ET/XXXV/599, 30 novembre 1734 : contrat de mariage de Pierre Lot.

Lettre autographe, 11 janvier 1753  
Paris BnF (Mus.) : LA-BOISMORTIER JOSEPH BODIN DE-1, recto.

Le bord gauche du feuillet porte la moitié supérieure d'un filigrane de type « griffon couronné » dont il n'est pas possible de déterminer la provenance faute d'une contremarque de fabricant. Ce papier, généralement désigné au XVIII<sup>e</sup> siècle par les termes « griffon » ou « couronne », était d'un usage courant pour la correspondance et se déclinait en trois qualités définies par leur grammage (double, simple, très-fin). L'usage voulait que les papiers les plus forts soient réservés aux documents officiels et aux lettres importantes, ce qui aurait dû être le cas de celle de Boismortier qui est adressée à un ministre et qui utilise cependant ce que l'on nommait alors « petit papier » - en l'espèce de qualité très ordinaire - réservé aux billets et aux lettres familières<sup>14</sup>.

Conformément aux usages du temps, cette lettre était sans doute à l'origine un double feuillet, ce que démontrent plusieurs indices : l'orientation des pontuseaux et l'emplacement du filigrane montrant qu'elle occupe le quart supérieur gauche de la feuille de papier, les barbes visibles sur le côté gauche du feuillet - aujourd'hui encollé par le verso - qui résultent d'un arrachage, et surtout l'absence des trois dernières lettres du mot « Monseigneur » à la troisième ligne inscrite au verso qui prouve indubitablement que le feuillet sur lequel ce mot débordait autrefois est aujourd'hui manquant. Le document montre également l'amputation d'une petite bande de papier de forme oblique débutant sur le bord supérieur droit du feuillet dont l'origine est difficile à interpréter. Trop petit et mal placé pour avoir porté une estampille que l'on aurait voulu faire disparaître, cet endroit a pu servir de support à l'attache qui liait les lettres de Joseph et de Nicolas<sup>15</sup> ou, plus vraisemblablement, au sceau de cire qui scellait la lettre, ce que semblent confirmer les traces qui marquent la surface du papier correspondant au mode de pliage dit « en billet »<sup>16</sup>. Fortement déconseillé par Milleran, ce mode d'envoi était jugé impropre à toute correspondance officielle, voire même irrespectueux pour les lettres adressées à un supérieur - qui plus est à un ministre - car son contenu ne pouvait être protégé des indiscretions<sup>17</sup>. Curieusement, Boismortier ne semble pas s'être embarrassé des usages de bienséance.

L'aspect actuel de cette lettre témoigne d'un passé complexe et ses caractéristiques suggèrent que Boismortier était assez connu de son correspondant pour lui permettre de passer outre les conventions épistolaires obligatoires.

<sup>14</sup> René Milleran, *Le nouveau secrétaire de la cour...* Paris : Théodore Le Gras, 1742 (p. 349) : « On ne se sert communément en France que de papier in 4°. Les Marchands ont deux sortes de papier à Lettres, le grand & le petit ; d'inférieur à supérieur on n'en employe que de grand, il doit toujours être double, & non pas en simple demie feuille, quand même la Lettre ne seroit que de cinq ou six lignes.[...] Les Billets s'écrivent sans beaucoup de façons, & communément sur ce qu'on appelle *petit Papier à Lettres*, qui doit toujours être double. On n'y met point *Monsieur* au chef, mais dans la première ligne [...] Ces Billets d'écrivent de supérieur à inférieur, comme aussi entre ami & entre gens égaux, ou à peu près, lorsqu'on se voit ou qu'on s'écrit souvent. »

<sup>15</sup> Deux techniques coexistaient : la ligature de fil qui cousait les feuillets ou la goutte de cire qui les collait.

<sup>16</sup> Milleran, 1742, p. 365-367. Positionnement de la note.

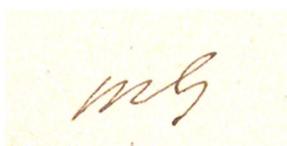
<sup>17</sup> Milleran, 1742, p. 395 : « Une troisième manière, qui consiste à plier le papier en deux dans sa longueur, puis en trois parties inégales dans sa largeur, ne convient qu'aux Billets que l'on s'envoie entre égaux, ou entre amis, ou de supérieur à inférieur, par un domestique affidé. Comme on peut lire une Lettre fermée de cette manière, il est contraire au bon sens de la confier à des inconnus, & de l'envoyer par la poste ».

## Du Secrétariat d'État à la Marine à la bibliothèque du Conservatoire

Un faisceau d'indices concordants permet de déterminer que cette lettre avait été adressée au secrétaire d'État à la Marine et qu'elle fut initialement archivée dans ce ministère. Le bureau central de la Marine comptait alors huit sections (police des ports, fonds, colonies, commerce, classes, officiers, archives et bureau des comptes) où était quotidiennement traitée la correspondance provenant des différents établissements portuaires du royaume (dont les trois arsenaux principaux de Brest, Rochefort et Toulon), des consulats, des administrations coloniales, des généralités qui approvisionnaient les ports en denrées et matériaux et des autres ministères. Après avoir pris connaissance des lettres qui lui étaient personnellement adressées, le secrétaire d'État (à l'époque Antoine Louis Rouillé<sup>18</sup>) y inscrivait les initiales du premier commis qui supervisait le bureau où elle devait être redirigée. Presque tous les documents des sous-séries MAR/B/2 (ordres du roi et dépêches du ministre), MAR/B/3 (correspondance envoyée par les intendances portuaires du Ponant et du Levant) et AE/B/III (commerce) portent de telles marques de la main même du ministre. Sur la lettre de Joseph, les initiales « mG » valent pour « monsieur Gaudin<sup>19</sup> », premier commis du bureau des officiers à qui incombait la tâche de rechercher tous les éléments permettant d'en rédiger une réponse motivée, soumise par la suite au paraphe de Rouillé. C'est très certainement à cette occasion que le feuillet de garde et le cachet de cire furent ôtés afin d'optimiser la constitution des portefeuilles dans lesquels était conservée toute la correspondance du ministre, une pratique qui se rencontre sur une grande majorité des documents des sous-séries MAR/B/2 et MAR/B/3.



Lettre de Boismortier, 11 janvier 1753  
Paris BnF (Mus.) : LA-BOISMORTIER JOSEPH  
BODIN DE-1



Lettre de Joseph d'Hélie de Villarzel à  
Antoine Louis Rouillé, 5 décembre 1752.  
Paris AN, MAR/B/3/512 (fol. 183)

L'histoire de la lettre se confond ensuite avec celle des archives de la Marine<sup>20</sup> dont il n'est pas inutile de résumer l'histoire mouvementée. Avant son versement définitif en 1899 aux Archives Nationales<sup>21</sup>, ce dépôt était conservé dans les locaux du Ministère (d'abord à Paris, puis à Versailles à partir de 1763<sup>22</sup>) où il connut une longue période d'abandon pendant laquelle sa sécurité - voire son existence - fut plusieurs fois menacée. Un désordre indescriptible régnait dans les papiers, dû pour une bonne part aux essais successifs de classement laissés inachevés, et l'état de dégradation du fonds était devenu alarmant. De plus, beaucoup de documents avaient disparu suite aux diverses campagnes d'élimination, aux conditions de conservation insalubres et aux vols que commettaient les nombreux chasseurs d'autographes qui venaient s'y fournir

<sup>18</sup> Antoine Louis Rouillé, comte de Jouy (1689-1761), fut nommé secrétaire d'état à la Marine le 1<sup>er</sup> mai 1749 en remplacement de Jean-Frédéric Phélypeaux de Maurepas, et conserva ce poste jusqu'à son accession au Ministère des Affaires étrangères le 1<sup>er</sup> juillet 1754.

<sup>19</sup> Jean-Marie Gaudin, premier commis de 1739 à 1755 (voir James Pritchard, *Louis XV's navy, 1748-1762: a study of organization and administration*. Kingston et Montreal : McGill – Queen's University Press, 1987, p. 31).

<sup>20</sup> Étienne Taillemite, « Les archives et les archivistes de la Marine des origines à 1870 », *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 127, 1969, p. 27-86.

<sup>21</sup> Décret signé le 28 mai 1899 par le président Émile Loubet et le ministre de la Marine Édouard Lockroy. Il faisait suite à celui du 14 mai 1887 faisant obligation aux administrations centrales de verser aux Archives Nationales tous les documents qui ne leur étaient plus nécessaires.

<sup>22</sup> Taillemite, 1969, p. 38.

en toute impunité<sup>23</sup>. Le premier inventaire du fonds - très incomplet - date de 1862<sup>24</sup> et il fallut attendre encore près de vingt ans et un scandale public<sup>25</sup> pour qu'un archiviste professionnel soit enfin chargé de sa conservation<sup>26</sup> ; sa tâche la plus urgente fut de mettre un terme définitif aux pillages. L'inventaire fut si rapidement mené que la commission supérieure des archives put annoncer dès 1884<sup>27</sup> que le classement des documents étaient quasiment achevés. L'absence d'estampillage sur la lettre de Boismortier démontre qu'elle avait déjà été soustraite du dépôt avant cette date, sans doute même bien avant 1881 et le début du catalogue<sup>28</sup>.

Les circonstances de l'arrivée de la lettre à la bibliothèque du Conservatoire ne sont pas connues mais il est possible d'avancer une hypothèse solide quant au trajet qu'elle emprunta après être sortie des archives du Ministère de la Marine. Aucun des documents comptables du Conservatoire ne mentionnent d'achat extraordinaire entre 1890 et 1891, date de son immatriculation dans le fonds de la bibliothèque, ce qui était portant le moyen habituel pour l'institution d'accroître ses collections : les achats réalisés en salle des ventes donnaient toujours lieu à des demandes de budget exceptionnel. Si la comptabilité demeure muette, le registre des correspondances<sup>29</sup> signale en revanche pour la même période l'arrivée de deux legs<sup>30</sup> importants provenant du marquis Auguste Henry Édouard de Queux de Saint-Hilaire<sup>31</sup> et d'Albert Jean Jacques Kästner<sup>32</sup>. L'analyse de leurs inventaires après décès permet d'écarter le don Kästner dont l'immense bibliothèque contenait des partitions imprimées et manuscrites, des méthodes et de la littérature musicale mais aucune lettre autographe en dehors de propre correspondance personnelle et de celle de son père<sup>33</sup>. Bien plus intéressant est celui du marquis de Queux de Saint-Hilaire<sup>34</sup> qui passait alors pour posséder une des plus belles collections de lettres

---

<sup>23</sup> Étienne Taillemite, *Les archives de la Marine conservées aux Archives nationales*, Vincennes : Service historique de la Marine, 1980, p. 10. Voir aussi : Jules Flammermont, *Les vols d'autographes et les archives de la marine et des colonies*, Paris : A. Picard, 1883.

<sup>24</sup> Pour une histoire du fonds : Didier Neuville, *État sommaire des archives de la Marine antérieures à la Révolution*, Paris : Librairie militaire de L. Baudouin, 1898, p. 306 sq.

<sup>25</sup> Voir Jules Flammermont, « Les archives du Ministère de la Marine », *Revue politique et littéraire*, février 1881. Article réimprimé dans la *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 42, 1881, p. 115-124.

<sup>26</sup> Didier Neuville (1854-1919), archiviste paléographe, fut nommé aux archives du Ministère de la Marine en 1881 et publia l'année suivante un premier état de son travail. Didier Neuville, « Inventaire sommaire des archives de la marine. 1<sup>er</sup> fascicule », *Revue maritime et coloniale*, Paris : Berger-Levrault, 1882.

<sup>27</sup> *Bibliothèque de l'école des Chartes*, 45, 1884, p. 419-432.

<sup>28</sup> Date de nomination de l'archiviste Didier Neuville.

<sup>29</sup> Paris AN, AJ/37/5 : registre de la correspondance, arrivée et départ, avec analyse, 1882-1896. Les registres concernant les comptes et le budget (AJ/37/13-14, 18, 20-24, 53 et 57) ne mentionnent aucun achat extraordinaire pour les années 1890-1891.

<sup>30</sup> Paris, AN, AJ/37/6 : Correspondance, arrivée et départ, avec analyses 1882-1901. Le 16 avril 1890, une lettre du notaire Alexandre Paul Cocteau, exécuteur testamentaire du marquis de Queux de Saint-Hilaire, avertissait le conservatoire du legs de son client en sa faveur. Le 2 mai, le ministre des Beaux-Arts autorisait le Conservatoire à l'accepter. Le 7 mai 1890, une autre lettre du notaire Paul Émile Tourillon avertissait le Conservatoire de celui d'Albert Jean Jacques Kästner. Le 3 février précédent, un autre legs par l'abbé Mesplet de Saint-Lô, fils de Louis-Hyppolite Mesplet, ancien surveillant des classes du Conservatoire et compositeur, parvint au Conservatoire, mais le fonds ne semble avoir été constitué que de partitions (ex : la messe de Palestrina aujourd'hui cotée D-14499(1) qui porte le numéro d'entrée 8183).

<sup>31</sup> Dimitrios Bikelas, *Notice sur le marquis de Queux de Saint-Hilaire, suivie des discours prononcés à ses obsèques et d'autres hommages rendus à sa mémoire*, Paris : Firmin Didot et Cie, 1890.

<sup>32</sup> Albert Jean Jacques Kästner était fils et héritier du compositeur et musicologue Georges Kästner, mort en 1867, grand ami de Berlioz qui lui avait dédié le manuscrit autographe de Roméo et Juliette (Paris BnF (Mus.), MS-1165 ). Paris AN, MC/ET/XXXV/1302, 18 mars 1868 : testament de Georges Kästner, MC/ET/XXXV/1303, 6 avril 1868 : inventaire après décès du même, MC/ET/XXXV/1508, 14 avril 1890 : testament et (21 avril 1890) inventaire après décès d'Albert Jean Jacques Kästner.

<sup>33</sup> Une bonne partie de la richesse du fonds du Conservatoire provient de ce legs exceptionnel. La bibliothèque récupéra en outre une partie de la correspondance de Georges Kästner, mais il ne s'agit pas là d'une collection à proprement parler.

<sup>34</sup> Néo-helléniste de renom et médiéviste érudit, on lui doit notamment la publication des œuvres complètes d'Eustache Deschamps : *Oeuvres complètes de Eustache Deschamps publiées d'après le manuscrit de la*

autographes de Paris comprenant, entre autres pièces d'importance, de très nombreuses lettres de musiciens. Excellent violoniste et un temps chancelier de la Société académique des enfants d'Apollon<sup>35</sup>, le marquis de Queux décida, faute d'héritier, de léguer sa bibliothèque musicale au Conservatoire ainsi que toute sa collection de lettres de musiciens. L'inventaire<sup>36</sup> du marquis n'en donne malheureusement pas le contenu précis et ces lettres n'apparaissent évidemment pas dans le catalogue de vente du reste de sa collection qui fut dispersée après coup<sup>37</sup>, mais il est possible d'en apprécier l'importance grâce à son testament<sup>38</sup> : « Je donne ma collection complète des autographes de musiciens, qui remplit une dizaine de cartons, lesquels se trouvent dans ma bibliothèque, ainsi que toutes mes partitions anciennes, tous mes recueils de musique qui pourraient intéresser le public ». Il paraît clair que les entrées du registre de la bibliothèque numérotés 26 194 (Lettres et autres de Rouget de Lisle), 26 204 (9 pièces autographes de Salieri) et 26 582 (50 lettres autographes) proviennent de ce legs, et il est fort probable que les entrées 26 497 (lettre de Boismortier) et 26 498 (lettre de Stanislas Mattei), qui sont légèrement plus tardives, proviennent du même legs dont l'intégration se fit sur une assez longue période.

Deux des pièces autographes d'Antonio Salieri citées ci-dessus sont d'ailleurs attestées par Adolphe Jullien<sup>39</sup> comme ayant appartenu au marquis de Queux de Saint-Hilaire et l'une d'entre elles (du 5 décembre 1787, aujourd'hui BnF LA-SALIERI ANTONIO-1) avait auparavant figuré dans la collection de Julien-Léopold Boilly<sup>40</sup>. Ce détail revêt une certaine importance dans la mesure où la comparaison des catalogues Boilly et Queux de Saint-Hilaire met en évidence plusieurs documents communs<sup>41</sup> suggérant que le marquis dut les acquérir à la dispersion des collections de Boilly, sans doute via l'expert et marchand d'autographes parisien Étienne Charavay qui en avait acheté le plus grand nombre<sup>42</sup>. Du reste, plusieurs lettres de

---

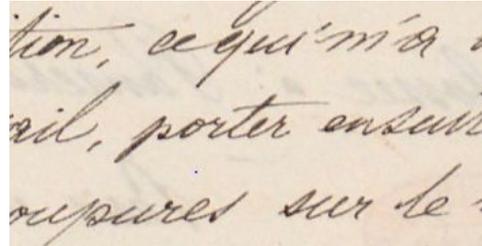
*Bibliothèque nationale par le marquis de Queux de Saint-Hilaire et Gaston Raynaud*, Paris : Firmin-Didot, 1878-1903 (11 volumes).

- <sup>35</sup> Il en fut chancelier au moins de 1875 à 1876 (cf. *Notice sur la vie de et les ouvrages de M. Louis-Marie Normand par M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire chancelier*, Paris : Félix Maleteste et Cie, 1875, et *Notice sur M. Duquère, secrétaire général de la Société académique des Enfants d'Apollon, lue à la Société par le M<sup>rs</sup> de Queux de Saint-Hilaire chancelier*, Paris : Félix Maleteste et Cie, 1876. La BnF conserve une correspondance suivie avec Léo Delibes, Olympe Rossini, Louis Dèmère, Edmond de Coussemaeker...
- <sup>36</sup> Paris AN, MC/ET/LVIII/994, 19 mars 1890 : inventaire après décès d'Auguste Henry Edouard de Queux de Saint-Hilaire. L'inventaire signale à la cote 181 « un lot de musiques manuscrites et autographes de musiciens prisés deux cent francs » et à la cote 197 « Environ cent partitions de musique reliées, trois cartons de partitions, morceaux, un lot de musiques diverses, quatre cartons d'autographes de musiciens, le tout prisé cinq cent francs ». Le marquis avait fait d'autres legs à diverses institutions. La bibliothèque fut mise en vente en janvier 1891. Cf. *Catalogue de livres provenant de la bibliothèque de feu M. le marquis de Queux de Saint-Hilaire* [vente à Paris, rue des Bons-Enfants, 5 janvier 1891, Maurice Delestre commissaire-priseur, Ernest Leroux, libraire-éditeur], Paris : Ernest Leroux, 1890. Les autographes non légués furent mis en vente par Étienne Charavay à la même date et en décembre 1891, cf. ci-dessus, note 35.
- <sup>37</sup> *Catalogue de l'importante collection de lettres autographes composant le cabinet de Feu M. le Marquis de Queux de Saint-Hilaire* [vente à Paris, Hôtel des Commissaires-priseurs, 5 et 6 janvier 1891, M<sup>c</sup> Delestre commissaire-priseur, Étienne Charavay expert], Paris : Étienne Charavay, 1889.
- <sup>38</sup> Paris AN, MC/ET/LVIII/991, 30 novembre 1889 : dépôt de testament de Auguste Henry Edouard de Queux de Saint-Hilaire.
- <sup>39</sup> Adolphe Jullien, *La cour et l'opéra sous Louis XVI*, Paris : Didier et Cie, 1878, p. 283, note 1.
- <sup>40</sup> *Catalogue de l'importante collection de lettres autographes d'écrivains, d'artistes et de savants composant le cabinet de feu M. Julien-Léopold Boilly artiste peintre* [vente à Paris, rue des Bons-Enfants, 7 décembre 1874, M<sup>c</sup> Delbergue-Cormont, commissaire-priseur, Étienne Charavay, expert], Paris : J. Charavay, 1874. Réédition Minkoff, 1981.
- <sup>41</sup> Les lettres communes sont notamment celles de l'abbé Jean Jacques Barthelemy (Boilly n° 34 = Queux n° 19), Amadis Jamyn (Boilly n° 221 = Queux n° 129), Théodore Koerner (Boilly n° 233 = Queux n° 135), André Jean Lascaris (Boilly n° 254 = Queux n° 144), Charles Rollin Boilly n° 407 = Queux n° 213).
- <sup>42</sup> Archives départementales de Paris, D60E3 28 : Archives du commissaire-priseur Victorien Louis Jean-Baptiste Delbergue-Cormont, (Réquisition, vente et décharge de vente des autographes, livres, curiosités, dessins et tableaux après le décès de Léopold Boilly, 7 décembre 1874 et 18 février 1875). Le contenu des lots n'est jamais détaillé et doit être reconstitué à partir du catalogue de vente. On peut constater qu'Étienne Charavay s'était porté acquéreur de nombreux lots, notamment ceux concernant les musiciens.

musiciens aujourd'hui conservées à la BnF portant l'estampille du Conservatoire figurent, à l'instar de la lettre de Salieri, dans le catalogue Boilly<sup>43</sup>, ce qui laisse à penser qu'elles ont également pu transiter par la collection du marquis de Queux. Nous suspectons, bien qu'elle ne figure dans aucun de ces catalogues<sup>44</sup>, qu'il en alla très certainement de même pour la lettre de Boismortier. Il est dès lors possible d'avancer l'hypothèse qu'une fois extraite des archives de la Marine par un des receleurs qui y sévissaient, cette lettre circula sur le marché florissant des autographe, acquise par Boilly puis, à son décès, par le marquis de Queux de Saint-Hilaire avant d'être léguée *in fine* à la bibliothèque du Conservatoire. L'inscription « Boismortier » tracée à la mine de plomb et à demi effacée qui se trouve au dos de la lettre, pourrait bien être de l'écriture même du marquis dont elle possède beaucoup des caractéristiques graphiques<sup>45</sup>.



Mention manuscrite au verso de la lettre de Boismortier



Copie d'une lettre de Gossec par le marquis de Queux de Saint-Hilaire  
Paris BnF (Mus.) : LA-GOSSEC FRANCOIS JOSEPH-14

### Une lettre entre correspondance officielle et privée

Comme nous l'avons déjà signalé ci-dessus, le format, le type de papier et le mode de pliage, plus proches du billet que de la lettre *stricto sensu*, n'étaient pas appropriés à la correspondance officielle, notamment dans le cas d'une requête auprès d'un ministre. Il ne s'agit cependant pas du seul aspect qui déroge au bon usage du cérémonial épistolaire. Sans être véritablement négligée, on peut observer que la présentation de la lettre n'est pas particulièrement soignée quand on la compare à la volumineuse correspondance de même nature qui constitue le fonds des sous-séries B/2 et B/3 des archives de la Marine, et que l'écriture de Boismortier y est visiblement hâtive. Le ton adopté n'est pas non plus digne de la déférence normalement due à un ministre et la liberté littéraire bien connue de Boismortier<sup>46</sup> ne peut en aucun cas justifier une

<sup>43</sup> Monsigny (LA-MONSIGNY PIERRE ALEXANDRE-1 = Boilly n° 713), Piccini (LA-PICCINI NICOLAS-1 = Boilly n° 719), Pleyel (LA-PLYEL IGNACE-1 = Boilly n° 720), Martini à Rameau (LA-MARTINI GIAMBATTISTA-4 = Boilly n° 721), Sacchini (LA-SACCHINI ANTONIO-1 = Boilly n° 726), Schubert (LA-SCHUBERT FRANZ PETER-1 = Boilly n° 729), Steibelt (LA-STEIBELT DANIEL-2 = Boilly n° 730).

<sup>44</sup> Le catalogue Boilly n'était pas achevé au moment de la vente, comme le souligne Étienne Charavay à la p. 81 : « 781. Sous ce numéro, on vendra un certain nombre de lettres de littérateurs, artistes, savants, etc. que le temps n'a pas permis de cataloguer ». Le catalogue de Queux ne mentionne pas les lettres de musiciens car elles avaient été léguées en bloc au Conservatoire.

<sup>45</sup> Cette écriture n'appartient ni à Jean-Baptiste Weckerlin, ni à Julien Tiersot (tous les deux bibliothécaires du Conservatoire à l'époque de l'intégration de la lettre), ni à Étienne Charavay, ni à aucun des commis chargés de reclasser le fonds de la Marine sous la direction de Didier Neuville (Paris AN, série B/8). La comparaison avec la copie que le marquis de Queux de Saint Hilaire réalisa d'une lettre de Gossec (Paris BnF (Mus.), LA-GOSSEC FRANCOIS JOSEPH-14) montre en revanche des similitudes frappantes : tracé appliqué, compact et vertical, « s » pointus, « t » élancés et barrés à grand trait et « r » de fin de mots à la boucle minutieusement dessinée.

<sup>46</sup> Jean-Benjamin de Laborde disait de lui (*Essai sur la musique*, t. III, Paris :Pierres et Onfroy, 1780, p. 393) : « il faisait des vers à la manière de Scaron, dont quelques uns couraient dans les sociétés » et Paul Louis Roualle de Boisgelou (*Table biographique des auteurs et compositeurs de musique, dont les ouvrages sont à la Bibliothèque nationale, manuscrit*, BnF,Rés. Vm8-22, p. 31) : « Il avoit de l'esprit, des saillies agréables et plaisantes ». Boismortier est l'auteur des dédicaces versifiées publiées en tête de ses œuvres II, III, XXII,

telle familiarité dont l'explication doit être recherchée ailleurs. Cette lettre est donc à bien des égards beaucoup plus proche de la correspondance privée que d'une missive officielle.

Paradoxalement, le cérémonial épistolaire<sup>47</sup> y est parfaitement respecté et Boismortier s'y montre même plutôt bon connaisseur : sans doute ses activités d'éditeur et d'entrepreneur (loin d'être monnaie courante chez les musiciens de l'époque) lui avaient-elles enseigné l'importance d'une correspondance traitée dans les règles. Sans s'appesantir sur le cérémonial de bienséance, notons que la disposition générale du texte, la succession des idées qui le composent, ainsi que la forme de l'apostrophe, de la suscription et de la souscription ne sont pas laissées au hasard et correspondent aux règles édictées par René Milleran. Parmi les subtilités, signalons pour l'exemple le titre de « Monseigneur » avec lequel Boismortier apostrophe son correspondant. Ce titre, normalement réservé aux dignitaires ecclésiastiques, souffrait quelques exceptions<sup>48</sup> pour « un grand nombre de personnes revêtues de charges importantes », de même que le titre de « Grandeur » avec lequel on pouvait marquer sa déférence « envers une personne que sa charge distingue comme M. le Chancelier, M. le Garde des Sceaux, & les Ministres, & secrétaires d'Etat, outre les Ducs & Pairs ». Atypique, donc, par son mélange entre respect des normes formelles et familiarité de son contenu, à la fois porteuse d'une requête officielle et de confidences d'ordre privé, cette lettre interroge sur la proximité des liens qui semblent avoir existé entre Joseph Bodin de Boismortier et Louis Antoine Rouillé.

Si l'on étudie en détail la carrière du ministre, il apparaît que l'une de ses toutes premières fonctions avait été de diriger la librairie entre 1732 et 1737<sup>49</sup>. Directement placé sous l'autorité du chancelier de France<sup>50</sup> il y supervisait la censure<sup>51</sup>, l'octroi des privilèges et des permissions d'imprimer, autant de responsabilités qui l'amenaient nécessairement à fréquenter les auteurs, les imprimeurs et les libraires (Voltaire évoque souvent ses démêlés avec Rouillé dans ses lettres). Les archives de la chancellerie sont perdues, mais il est certain que Boismortier, dont le premier privilège date de 1724 et le second de 1738, dût fréquenter Rouillé dès cette époque soit pour ses affaires personnelles, soit au moment de la création de son premier ballet *Les Voyages de l'Amour*<sup>52</sup> dont le livret passa inévitablement par le filtre de la censure royale. Rouillé affichait d'ailleurs un réel intérêt pour la littérature et les arts<sup>53</sup>, ce qui fût sans doute un atout dans ces fonctions et lui permit de tisser des relations personnelles durables avec certains auteurs au rang desquels Boismortier semble avoir figuré. Du reste, l'inventaire réalisé après le décès de Rouillé<sup>54</sup> signale une importante bibliothèque qui fut dispersée deux ans plus tard, en 1763.

---

LXXVII, XCI. Les sources de celles décrites dans Perreau 2001 comme étant adressées à Joseph Vallette de Montigny (p. 28), à la duchesse du Maine (p. 33) et à Louis d'Hervelois de Caix (p. 73) n'étant pas citées et n'ayant jamais été retrouvées, nous estimons plus prudent de ne pas en tenir compte.

<sup>47</sup> Philippe Martin, dir., *La correspondance : le mythe de l'individu dévoilé ?* Louvain-la-Neuve, Presses Universitaires de Louvain, 2014.

<sup>48</sup> Milleran, 1742, p.350.

<sup>49</sup> Hugues de La Bonninière de Beaumont, « L'Administration de la librairie et la censure des livres de 1700 à 1750 », *Position des thèses de l'école des Chartes*, 1966.

<sup>50</sup> Henri Falk, *Les Privilèges de librairie sous l'ancien régime*, Paris : A. Rousseau, 1906. Reproduction Genève : Slatkine, 1970.

<sup>51</sup> Madeleine Cerf, « La Censure Royale à la fin du dix-huitième siècle », *Communications*, 9, 1967, p. 2-27.

<sup>52</sup> *Les Voyages de l'amour*, ballet sur un livret de Charles-Antoine Leclerc de La Bruère. Première représentation par l'Académie Royale de Musique le 3 mai 1736.

<sup>53</sup> C'est sans doute ce détail qui fit croire à Léo Louis Barbès et à ses successeurs que ce ministre auquel Boismortier s'adresse dans sa lettre était un surintendant des Beaux-Arts.

<sup>54</sup> Paris AN, MC/ET/II 971, 26 septembre 1761 : inventaire après décès d'Antoine Louis Rouillé, comte de Jouy. Pour le mobilier de la bibliothèque f. 78v-80r, les livres f. 168r-189r, les livres de Madame Rouillé f. 207r-211r. L'inventaire étant fait par lots, il est impossible d'en connaître la composition précise. On y retrouve tous les classiques de Plaute à Rousseau, le théâtre italien, des journaux etc... et au château de Jouy-

Il convient également de s'interroger sur l'intérêt du jeu épistolaire qui avait alors cours entre Joseph, son frère Nicolas et Louis Antoine Rouillé, et où le compositeur campait visiblement le rôle de tiers de confiance. Pour quelle raison, en effet, Nicolas Boismortier ne s'adressait-il pas directement au ministre et ce dernier ne lui répondait-il pas de même sans passer par la garantie de Joseph ? La hiérarchie de Nicolas lui était-elle à ce point hostile, ou ses réponses décevantes, que ce dernier crût indispensable de passer par l'entremise de son frère afin d'obtenir gain de cause ? C'est précisément sur ce point que le fonds de la Marine des Archives Nationales vient jeter quelques lumières grâce au dossier MAR/C/7/34 (pièce 24) inscrit au nom de Nicolas Boismortier.

### **Le Dossier « Nicolas Boismortier » dans la sous-série C/7 des archives de la Marine**

Composée de documents de provenances très diverses, la sous-série C/7 s'est formée à partir d'un recueil de dossiers nominatifs datant de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, grossi par l'intégration progressive de documents appartenant à d'autres sous-séries. Elle compte aujourd'hui 355 dossiers individuels de personnels civils et militaires dont la carrière s'est déroulée avant la Révolution. Le dossier nominatif de Nicolas Boismortier<sup>55</sup> comprend trois pièces cotées de 1 à 3 : 1 - une chemise-dossier datant du XIX<sup>e</sup> siècle, 2 - un feuillet double autographe<sup>56</sup> dont le premier volet comporte un état détaillé de ses services jusqu'en 1749 et l'autre une lettre adressée à un ministre non nommé, 3 - un feuillet simple écrit sur le recto seulement, daté de Compiègne le 26 juillet 1749 et portant la signature autographe d'Antoine Louis Rouillé<sup>57</sup>, à cette époque secrétaire d'État au département de la Marine.

Tous ces documents ont pour point commun de se situer au moment – crucial pour l'avenir de son personnel – de la réorganisation de la marine et de la suppression du corps des galères de l'arsenal de Marseille où Nicolas Boismortier officiait en tant que chirurgien de la salle des équipages. Ce corps, dont la présence est attestée à Marseille depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle au moins, avait été considérablement développé par Colbert qui avait fait construire pour l'accueillir<sup>58</sup> un imposant arsenal occupant la totalité de la rive orientale du port. Véritable ville dans la ville<sup>59</sup>, indépendant de la cité et de son port de commerce, l'arsenal de Marseille ne comptait pas moins de 20 000 résidents dont une bonne moitié de galériens (forçats, huguenots, esclaves et prisonniers de guerre<sup>60</sup>) et possédait sa propre justice. Il abritait une somptueuse résidence pour l'intendant général des galères de France avec jardins et enclos d'animaux exotiques, des darses et des tercenaux pour le dépôt et la construction des galères, une place d'armes, plusieurs entrepôts et même une mosquée pour les esclaves turcs<sup>61</sup>. Au nord du

---

en-Josas se trouvent aussi beaucoup de livres f. 450r-462r dont « sous le numero deux : trente volumes tant in quarto qu'in-folio dont musique ».

<sup>55</sup> Paris AN, MAR/C/7/34 dossier 24.

<sup>56</sup> Malgré l'absence de signature qui tendrait à plaider pour une copie d'office, l'écriture est identique à celle d'une autre lettre, cette fois signée par Boismortier, conservée aux Archives nationales sous la cote MAR/B/3/512 (pièce 284), voir ci-dessous.

<sup>57</sup> Michel Allard, « Antoine-Louis Rouillé, secrétaire d'Etat à la Marine (1749-54) », *Revue d'histoire des sciences*, 30/2, 1977, p. 97-103.

<sup>58</sup> André Zysberg, « L'Arsenal, cité des galères à Marseille au siècle de Louis XIV », *Dix-septième siècle*, 253, 2011/4, p. 639-656. Voir aussi : Paul Mason, *Les Galères de France (1481-1781), Marseille, porte de guerre*, Paris : Hachette, 1938.

<sup>59</sup> André Zysberg, *Marseille au temps des galères*, Marseille : Rivages, 1983.

<sup>60</sup> André Zysberg, *Les Galériens : vies et destins de 60 000 forçats sur les galères de France 1680-1748*, Paris : Seuil, 1987.

<sup>61</sup> Régis Bertrand, « Les cimetières des « esclaves turcs » des arsenaux de Marseille et de Toulon au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 99-100 (nov. 2002), <http://journals.openedition.org/remmm/1185>, consulté le 10 juillet 2018.

complexe se situait l'hôpital des galériens – l'ancien hôpital des forçats fondé en 1646 par Gaspard de Simiane sieur de la Coste<sup>62</sup> et Jean-Baptiste Gault, évêque de Marseille<sup>63</sup> – qui abrita notamment, une fois réuni à l'arsenal des galères, la salle des équipages où Nicolas officiait en tant que chirurgien major.

En 1749, la Marine fut entièrement réorganisée dans le but d'améliorer son rendement. C'est à Marseille que ces remaniements furent les plus radicaux et le corps des galères, depuis longtemps dépassé en puissance par les vaisseaux de la marine de guerre et ne servant plus que pour quelques parades, en fut la principale victime. Jugé plus onéreux qu'utile, son sort fut scellé par l'ordonnance du 27 novembre 1748<sup>64</sup> qui imposait la fusion du corps des galères avec celui des vaisseaux de la Marine, personnel compris, les galériens étant redistribués entre Toulon, Rochefort et Brest<sup>65</sup>. Le sort de l'arsenal fut laissé dans l'incertitude avant que le terrain ne soit finalement vendu à la ville de Marseille en 1781 et les bâtiments démantelés. Ce fut à Antoine Louis Rouillé, tout juste nommé secrétaire d'État à la Marine, qu'il appartient de mettre en œuvre cette réorganisation projetée par son prédécesseur, le comte de Maurepas, récemment disgracié à la suite d'une cabale de cour. Ce remaniement menaçant de porter un sérieux préjudice aux revenus de Nicolas Boismortier, celui-ci chercha à prévenir la catastrophe en multipliant les démarches auprès de ses supérieurs et en intervenant auprès du tout nouveau secrétaire d'État dont son frère avait l'oreille.

Bien que le dossier Mar/C/7/34 (24) soit incomplet, il permet néanmoins de reconstituer la teneur des échanges entre les frères Boismortier et Antoine Louis Rouillé. Il est même fort probable que la lettre de Joseph ait autrefois fait partie du même ensemble<sup>66</sup>. Le document le plus ancien est le n° 3 qui contient la réponse de Rouillé à une requête aujourd'hui perdue de Nicolas pour laquelle Joseph avait déjà dû servir d'intermédiaire. La raison pour laquelle ce document original se trouve aujourd'hui dans les archives de la Marine est mystérieuse car les lettres, une fois paraphées, devaient nécessairement être envoyées, ce qui fut clairement le cas de cette lettre au vu des pliures marquant la surface du papier. La seule hypothèse permettant d'expliquer ce retour à l'expéditeur est à rechercher dans la lettre même de Joseph qui signale qu'il envoyait les réponses du ministre à son frère afin que ce dernier « *voye que je me suis acquité de ma Commission* ». Afin de conférer plus de poids à sa nouvelle requête (voir ci-dessous) Nicolas avait donc tout simplement joint à sa propre lettre la réponse que le ministre avait faite autrefois parvenir à son frère que ce dernier lui avait envoyée. Quoiqu'il en soit, cette lettre prouve définitivement que le ministre correspondant de Joseph était bel et bien Louis Antoine Rouillé.

A Compiègne le 26. Juillet 1749.

---

<sup>62</sup> R .P. Paul, *Oraison funèbre de tres-illustre seigneur Messire Gaspard de Simiane La Coste, abbé d'Auchy, prieur de Bonnieux, & recteur perpétuel du collège Saint-Martial d'Avignon*, Lyon : Thomas Amaury, 1687.

<sup>63</sup> Georges François, *L'Hôpital royal des forçats*, Marseille, Comité du vieux Marseille, 2007. Voir aussi Jahiel Ruffier-Méray, « L'Hôpital royal des forçats à Marseille aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », *Questions de santé sur les bords de la Méditerranée: malades, soignants, hôpitaux...* dir. Gilbert Larguier, Perpignan : Presses universitaires de Perpignan, 2015, p. 49-65.

<sup>64</sup> *Ordonnance du Roy portant réunion du corps des Galères à celui de la Marine*, 27 septembre 1748. Paris BnF (Impr.), F-20984 (72). L'article IX stipule notamment que les « officiers des hôpitaux, & autres entretenus pour les galères, serviront sur le même pied & sous les mêmes dénominations que dans la marine ».

<sup>65</sup> Frédérique Joannic-Seta, *Le Bagne de Brest : naissance d'une institution carcérale au Siècle des Lumières*, Rennes : Presses Universitaires de Rennes, collection « Histoire », 2000.

<sup>66</sup> Les documents du dossier MAR/C/7/34 concernant Nicolas Boismortier sont tous estampillés du cachet de la Marine. La lettre de Joseph ne l'étant pas, il paraît d'autant plus probable qu'elle avait dû être volée bien avant la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et le premier inventaire sérieux de ces archives.

Je me suis fait informer, Monsieur, en quoy je pouvois rendre service à vôtre frere. M. D'héricourt<sup>67</sup> cy devant intendant des Galeres ma dit que son Etat etant fixé, il ne pouvoit estre question que de luy conserver le traitement dont il avoit jouï jusques à present ; Vous pouvez compter que je n'y changeray rien et que je me porteray volontiers à l'obliger. Rouillé<sup>68</sup>.

Malheureusement pour Nicolas, il n'en alla pas comme des promesses du ministre et son statut fut finalement fixé autrement : on le mit d'office à la retraite avec une pension de 1000lt sur les invalides<sup>69</sup>, ce qui ne représentait que les deux tiers de son traitement antérieur. Avec la disparition de ce poste, Nicolas voyait en outre s'envoler tout espoir de voir un jour un de ses fils lui succéder à l'arsenal. Il tenta alors de sauver ce qu'il put en protestant à nouveau auprès du secrétaire d'État.

Intervient alors le document n°2, un feuillet double autographe contenant sur son premier volet les états de service de Nicolas (voir en annexe) et sur le second, une requête adressée à Rouillé. Les annotations du document sont d'époques et de mains différentes, ce qui appelle à une certaine prudence. On peut considérer comme autographe l'accroche marginale « mémoire des / services de / Boismortier / ancien chirurgien / Real » mais la mention « 1749 » inscrite au-dessus est d'une écriture différente et ne peut donc pas être utilisée pour dater le document. Il s'agit vraisemblablement d'un ajout postérieur qui pose pour mémoire la date de fin d'activités de Nicolas : il est d'ailleurs de la même encre que les annotations « officiers d'administration / chirurgiens » et « sans désignation du port / n°59 » qui sont des instructions d'archivage semblant dater de la toute fin du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>70</sup> au moment où le dépôt de la Marine connaissait une nouvelle période de reclassement sous la direction d'Antoine Villet<sup>71</sup>. Sur la seconde page du document, contenant la requête de Nicolas, la date « mars 1752 » et la note résumée « Le S. Boismortier / chirurgien major à / Marseille reforme avec / 1000 lt sur les invalides / Jouissoit de 1500lt dans le port / demande le meme traitement pour / retraite ./ » sont parfaitement contemporaines du texte et peuvent être attribuées à l'un des commis du bureau de la Marine dont on retrouve fréquemment l'écriture sur d'autres documents de la même époque, notamment sur le MAR/B/3/512 (pièce 284) dont il sera question ci-dessous.

Monseigneur,

Oseroi-je encore prendre la liberté de vous supplier tres humblement de vouloir bien vous rapeler, que vous me fites l'honneur de m'assurer mon etat dans le port en 1749. par une lettre dont vous honnorates mon frere [très certainement la lettre ci-dessus] ces dispositions pourtant vienent d'etre chengées totalement sans y avoir du m'y attendre ; quelque petit que soit le departement il me paroît necessaire quil y eut un chirurgien en chef, et au fait de mes service pour lesquels je serois tres en etat ; mais puisque vous venes de m'honorer d'une retraite j'ose me flatter que ce ne sera point pour en decorer tout autre come il semble qu'on veuille le reprendre, ce qui me nuirait infiniment, et que vous me feres la grace de m'accorder outre les mille livres dont vous m'avés honoré sur les invalides en recompense de mes longs penibles et irreprochables

---

<sup>67</sup> Bénigne-Jérôme Du Troussel d'Héricourt (1691 - 1770) nommé en 1729, intendant des galères à Marseille, retourna à Paris en 1749 où il entreprit à la demande de Rouillé une imposante histoire de la Marine laissée inachevée. Il était conseiller d'honneur au Parlement de Provence et fut nommé membre de l'Académie des arts, sciences et lettres de Marseille en 1729 (fauteuil n°19).

<sup>68</sup> Signature authentifiée par comparaison avec la correspondance entre Antoine Louis Rouillé et Joseph-Nicolas Delisle conservée à la bibliothèque de l'Observatoire de Paris.

<sup>69</sup> La Caisse pour les invalides fut définitivement instaurée par un édit de juillet 1720 ; le fonds est conservé aux Archives nationales à Paris et compose la série F.

<sup>70</sup> On retrouve sa main, par exemple, sur le Mar/B/3/512 (217) daté de 1752 où il écrit « envoi d'un mémoire sur l'état du port à cette époque ».

<sup>71</sup> Taillemite, 1969, p. 44.

services, le supplément des cinq cens livres qui m'ont été retranchées ce qui feroit mes apointemens complets.

C'est dans ce contexte que la lettre de Joseph intervient et prend tout son sens. Il est évident que bien d'autres courriers durent circuler entre ces protagonistes puisque nous savons que la lettre de Joseph – datée de janvier 1753 – servait d'introduction à une nouvelle requête de son frère qui ne peut censément pas être, vu la date, celle dont nous venons de parler.

Une autre lettre autographe<sup>72</sup> de Nicolas, datée du 28 février 1752 à Marseille, figure dans la sous-série B/3 des archives de la Marine. Elle est adressée à Rouillé via Barthélémy Louis Charron, commissaire-ordonnateur de la Marine du lieu<sup>73</sup>, et sollicite une place d'élève en chirurgie pour son fils César.

Jaÿ lhonneur de vous presenter mes tres humbles et respectueux remerciemens sur la grace que je recois par la retraite que vous venes de me donner ; j'aurais desiré avec passion d'avoir été en age de continuer mes services, mais je ne pourrois tirer de mon zele de me transplanter dans un autre departement ; je puis seulement dans la personne d'un fils unique agé de vingt ans dans lequel je reconnois beaucoup de talents pour notre art, travailler à perfectionner un suget dont je puis des à present vous offrir les services et pour le quel ainsi que pour moy j'ose vous demander l'honneur de votre protection, et pour commencer, à la lui faire meriter, je vous supplie de vouloir bien lui accorder une place d'eleve chirurgien dans la marine en le laissant pendant quelque tems aupres de moy pour profiter des lecons que mon experience et mes occupations continuelles peuvent luÿ fournir me trouvant encore en etat de suivre et d'exercer toutes les parties d'un art dans lequel on m'accorde quelque reputation. Boismortier.  
A marseille le 28 fevrier 1752.

Le jour même, Charron transmettait la demande à Rouillé, assortie d'un commentaire particulièrement élogieux à l'égard de Nicolas : « Le S<sup>r</sup> Boismortier cy devant chirurgien major des Galeres auquel vous venés d'accorder sa retraite m'a remis le mémoire que j'ay l'honneur de vous adresser, par lequel il vous supplie de vouloir bien accorder une place d'eleve chirurgien au S<sup>r</sup> Boismortier son fils en permettant qu'il continue de travailler à Marseille sous les yeux d'un père aussi capable de le former. Cette demande m'a parû asses juste et il ne peut etre qu'avantageux pour le service de la Marine de se procurer un sujet d'une aussi grande esperance »<sup>74</sup>.

On doit s'estimer chanceux qu'un tel ensemble de documents ait survécu aux destructions et aux pillages, nous permettant aujourd'hui d'éclairer le contexte de rédaction de la lettre de Joseph et d'établir une chronologie fiable des événements. On peut la résumer ainsi: en 1749, à l'époque de la restructuration de la Marine, Nicolas, inquiet pour son avenir, fait parvenir une lettre au ministre par l'intermédiaire de son frère Joseph qui connaissait personnellement Rouillé pour l'avoir fréquenté alors que ce dernier était directeur de la librairie. Le ministre envoie alors à Joseph une réponse rassurante pour son frère mais la situation change

<sup>72</sup> Paris AN, MAR/B/3/512 (pièces 284 et 285).

<sup>73</sup> Paris AN, MAR/C/7/61 pour son dossier individuel. Commissaire général-ordonnateur de la Marine à Marseille, Charron était devenu, après la suppression de l'intendance des galères en 1748 et le départ de Louis Bénigne du Troussel d'Héricourt, le supérieur hiérarchique de Nicolas. Il finira sa carrière comme intendant de la marine à Toulon.

<sup>74</sup> La note résumant l'objet de la lettre, comme nous l'avons déjà dit, est du même commis que sur la pièce n°3 de l'article MAR/C/7/34 (24) et porte, outre la mention « bon p<sup>r</sup> la place d'eleve » de la main même de Rouillé, les fameuses initiales « mB » inscrites sous la date valant pour « monsieur [Michel] Bégon », premier commis du bureau des fonds, tout comme le « mG » de la lettre de Joseph renvoyait au « monsieur Gaudin » du bureau des officiers.

brusquement et Nicolas est brutalement mis à la retraite en février 1752<sup>75</sup> avec une pension ne représentant que deux tiers de ses émoluments antérieurs. La suppression programmée de l'arsenal des galères faisait aussi peser une menace sur l'avenir professionnel de son fils César qui était destiné à prendre la relève de son père. Nicolas proteste à nouveau auprès de Rouillé par une lettre contenant un mémoire détaillé des ses états de service destiné à prouver son engagement et son sens du devoir, qu'il accompagne – afin de rappeler au ministre ses promesses – de la réponse qui lui avait été faite trois ans auparavant par l'intermédiaire de Joseph. Les choses n'en restèrent sans doute pas là, mais la suite de la correspondance est malheureusement perdue. Le soutien fraternel de Joseph, qui joua tout au long de cette affaire le rôle de fidèle intermédiaire, fut visiblement sans faille.

### Nicolas Boismortier : quelques éléments biographiques

Quatrième enfant d'Étienne Bodin « dit Boismortier » et de Lucie Gravet, Nicolas est baptisé à Thionville le 3 juillet 1694<sup>76</sup>. Il a pour parrain Nicolas Lefevbre, un maître confiseur de la ville de Metz (métier qu'Étienne reprendra six ans plus tard quand il se fixera à son tour dans cette ville) et pour marraine sa sœur aînée Marie, âgée de sept ans. La fratrie complète de Joseph ayant inexplicablement échappé à Henri Tribout de Morambert dont l'article a pourtant fait autorité jusqu'à présent, il convient de rétablir ici la succession des enfants du couple<sup>77</sup>. Rien n'est su de sa jeunesse, sinon qu'elle se déroule, comme celle de Joseph, à l'ombre de la cathédrale de Metz et que les nombreux chirurgiens qui gravitent dans l'entourage de ses parents ont pu déterminer sa vocation (Joseph Daran était parrain de Joseph et Michel Couvo (?) dit « Bazin » celui de Marie Josèphe).

Après un passage à Paris où il vient faire des études de chirurgie -dont nous ne savons rien non plus- Nicolas arrive à Marseille en novembre 1720 parmi le contingent de jeunes chirurgiens dépêché par le Régent pour combattre la grande peste de Provence. Contractant la maladie aussitôt arrivé sur place, il est soigné par François Chicoyneau<sup>78</sup> qui en laissa par la suite un témoignage assez remarquable<sup>79</sup> : « c'étoit un jeune homme d'environ vingt-cinq ans, d'un tempérament sec & ardent, d'un caractere d'esprit vif, pénétrant, mélancolique, sobre & réglé dans ses repas, sujet par intervalle à des douleurs de colique, ayant la poitrine fort délicate ». Remis sur pieds, Nicolas reste finalement à Marseille où, selon sa propre expression « il y receut la maitrise de la ville, et fut arrêté pour chirurgien ordinaire de l'hôpital des

---

<sup>75</sup> Paris AN, MAR/C/7/55, f°44 v°.

<sup>76</sup> Archives Municipales de Metz, GG 42 (BMS Saint-Maximin de Thionville), p. 134 : « L'an de Grace mil six cent quatre vingt quatorze Le troisieme Jour du mois de Juillet, Je Jacques Nidercorn, pretre vicaire de l'Eglise paroissiale de St Maximin a Thionville, Diocèse de Metz, sousigné, ai Baptisé le fils d'Estienne Bodin Bourgeois de cette ville, Et Lucie Gravé ses père Et mere, né le susd' jour auquel on a donné le Nom de Nicola. Le parain Nicola Lefebure marchand et confiseur a Metz, la maraine Marie Bodin, lesquels ont signez avec le père dud' enfant. »

<sup>77</sup> A savoir : Marie (baptisée le 25 mars 1687, Saint-Maximin de Thionville), Joseph (bapt. 25 décembre 1689, idem), Catherine (bapt. 18 novembre 1691, idem), Nicolas (bapt. 3 juillet 1694, idem), Pierre Etienne (bapt. 3 août 1696, idem), Marie Josèphe (bapt. 16 octobre 1698, Saint-Gorgon de Metz), Charles (bapt. 18 novembre 1699, idem), Marie Thérèse (bapt. 27 septembre 1700, idem).

<sup>78</sup> François Chicoyneau (1672-1752), héritier d'une famille liée à l'Université de médecine de Montpellier (fils de Michel Chicoyneau, chancelier et juge de l'université), avait aussi été envoyé à Marseille en 1720. Devenu médecin des Enfants de France en 1731 à la mort de son beau-père Pierre Chirac, il fut élevé par Louis XV à la dignité de baron de La Valette, et nommé en 1732 associé libre de l'Académie de médecine. Il est l'auteur de plusieurs opuscules dédiés à la chirurgie.

<sup>79</sup> François Chicoyneau, *Traité des causes, des accidens, et de la cure de la peste... fait et imprimé par ordre du Roy*, Paris : Pierre-Jean Mariette, 1744 (p. 308 sq.).

equipages des galeres par l'ordre de M<sup>r</sup> Lengeron<sup>80</sup> lieutenant general et commendant, et de Vaucresson<sup>81</sup> intendant des galeres, apres l'examen de M<sup>r</sup> Pelicery<sup>82</sup> et Chabert<sup>83</sup> medecin et chirurgien reals des galeres ou la peste se fit encore sentir pendant cinq mois ; et il fut atteint pour la deuxieme fois ayant ete traité de la premiere par M<sup>r</sup> de Chicoinau premier medecin du Roÿ ».

Une fois établi dans la cité phocéenne, Nicolas épouse Catherine Gallois – apparemment sans contrat de mariage – le 13 mai 1723<sup>84</sup>, unique fille survivante de Joseph Gallois « maître chirurgien d'une des galeres du roi » et de Marguerite Gaye. Ce sont sans doute les liens régionaux qui rapprochent Nicolas de son futur beau père, originaire de Saint-Dizier<sup>85</sup>, lequel a visiblement beaucoup d'inclination pour ses compatriotes puisqu'il prête la même année 150 lt à Pierre Louis Vincens, « couvreur d'ardoises de la ville de Tionville en Champagne » afin de lui permettre d'avancer les frais du voyage que ce dernier projette de faire en Amérique<sup>86</sup>.

Selon tous les témoignages concordants, Nicolas Boismortier est dans sa pratique un chirurgien habile et talentueux : il est également un pédagogue dévoué et un homme généreux<sup>87</sup>. Ses qualités l'ont si bien fait remarquer de ses supérieurs qu'il est présenté – certainement par Bénigne Joseph du Troussel d'Héricourt – à Pauline Adhémar de Monteil de Grignan, marquise de Simiane, dont il devient le chirurgien exclusif et indispensable des derniers jours. Reconnaisante pour les soins que Nicolas lui prodigue avec zèle, elle se montre particulièrement attentive à la carrière de son protégé : « Ce garçon vient récemment de faire la plus belle cure qu'on puisse imaginer : vous en entendrez parler, il a été chercher un foie, lui a ôté son abcès, l'a nettoyé comme on nettoie un cabinet, et voilà l'homme en santé. Que voulez-vous de plus ? »<sup>88</sup>. D'après ses états de service<sup>89</sup> Nicolas enseigne la chirurgie à l'hôpital

---

<sup>80</sup> Christophe Andrault de Langeron (1680 – 1768). Inspecteur des galères en 1737, commandant de la Marine à Marseille en 1740 et responsable de l' Arsenal des galères, lieutenant-général des armées navales en 1750. Il meurt à Paris le 12 février 1768, à l'âge de 88 ans.

<sup>81</sup> Nicolas François Arnould de Vaucresson, commissaire général des galères à Marseille en 1696, intendant des îles d'Amérique en 1704, reparti en 1719 comme intendant des galères à Marseille où il meurt le 2 mars 1726.

<sup>82</sup> Antoine Pelissier [de Pelissery] (1696 – 1748), auteur d'une thèse composée sous l'autorité de François Chicoyneau et soutenue en 1718 : *An ad curandam luem veneream frictiones mercuriales in hunc finem adhibendae sint, ut saliva fluxus concitetur. Questio medica proposita a Francisco De Chicoyneau*. Montpellier : 1718. Paris BnF (Impr.), 8-TH MONTPELLIER-4016.

<sup>83</sup> François Chabert (1658 - 1743), auteur des *Observations de Chirurgie-pratique*, Paris : 1724. Reçu en 1649 chirurgien d'une des galères du Roi, en 1684 chirurgien de l'Hôpital royal des équipages des galères, en 1693 maître chirurgien de Marseille et en 1703 chirurgien réal des galères & de leurs hôpitaux.

<sup>84</sup> Archives départementales des Bouches-du-Rhône (13), BMS Saint-Ferréol de Marseille, 13 ? mai 1722: « L'an mille sept cent vingt deux et le treisieme? Jour de may apres une publication faite de pars et dautre dans cette eglise sans qu'aucun empechement ni decouvert ?, vu la dispense de deux autres, l'insinuation et le controle, j'ai marié par parolles de present Sieur Nicolas Bodin dit Boismortier, fils d'Estienne et de Lucie Grave, de Thionville, diocese de Mets, resident de cette ville d'une part et honete fille Demoiselle Catherine Galois, fille de Sieur Joseph, et de demoiselle Margueritte Gay, de cette ville d'autre, Le tout en presence du père et de la mere de l'epoux datté de mets du : 27 avril 1717, présents messire François Gache Prêtre, Messire François Corvin ? prêtre, et Messire Honoré Rickermé prêtre, tous signés avec nous, excepté la mere de l'Epoux, Boismer ? vicaire, Catherine Galois, Galois, Gache prêtre, Carvin prêtre, Rickermé prêtre, Pourrieres curé, signés à l'original ».

<sup>85</sup> AD 13, 355 E 488, 18 mai 1722 : premier testament de Joseph Gallois.

<sup>86</sup> AD 13, 355 E 489, 21 mai 1723 : obligation de Pierre Louis Vincens à Joseph Gallois.

<sup>87</sup> Son humanité transparait dans des actes notariés où il accepte volontairement de baisser ses honoraires pour des malades nécessiteux incapables de payer l'intégralité des frais liés à leur maladie : AD 13, 355E 398 (23 juill. 1733 et 355E 500 (29 avril 1734).

<sup>88</sup> Charles Nodier, *Lettres de Madame de Sévigné de sa famille et de ses amis, nouvelle édition*, Paris : Lavigne et Chamerot, 1836. Tome II, p. 763, lettre 91 (du 28 août 1736).

<sup>89</sup> Paris AN, MAR/C/7/34/2

pendant plusieurs années, ce que les archives des Bouches-du-Rhône confirment par plusieurs contrats d'apprentissage à son nom<sup>90</sup>.

Huit enfants<sup>91</sup> naissent de son mariage avec Catherine Gallois, qui décède très jeune<sup>92</sup>, probablement en couches, ce dont Madame de Simiane se fait encore l'écho dans sa correspondance : « Il vient de perdre sa femme qu'il adoroit ; il a sept petits enfants, rien ne peut le consoler, ni adoucir tant de peines, que l'honneur de votre protection : il en a besoin plus que jamais ; il est pénétré de vos bontés, et j'y ai pour lui une entière confiance »<sup>93</sup>. Malgré la protection de personnages aussi influents que Madame de Simiane, Bénigne Jérôme Du Troussel d'Héricourt ou encore François Chabert, chirurgien réal avec qui il semble être particulièrement lié<sup>94</sup>, il doit régulièrement quémander ses émoluments et l'évolution de sa carrière ne prend pas la tournure escomptée, demeurant fort modeste et s'achevant dans les conditions que nous avons évoquées ci-dessus.

Après une vie bien remplie, Nicolas meurt à Marseille le 19 juin 1764 et est enterré le lendemain à Saint-Ferréol<sup>95</sup>, sa paroisse, laissant derrière lui un inventaire plutôt maigre pour ce qui est des biens mobiliers (de nombreuses pièces, dont une bibliothèque assez importante que l'on retrouvera dans l'inventaire de son fils, avaient visiblement déjà passé à César) mais assez confortable en ce qui concerne le capital immobilier. De ses nombreux enfants, un seul fils lui survivra<sup>96</sup>, César, qui deviendra à son tour chirurgien à Marseille, la recommandation de Charron lui ayant visiblement été profitable. César continuera l'œuvre de son père, acquérant une certaine notoriété dans la bonne société marseillaise tant par son talent propre que par son mariage avantageux avec Thérèse Astre, fille d'un riche négociant de la ville<sup>97</sup>, qu'il épouse le 15 juillet 1759<sup>98</sup>. De là est issue la troisième et dernière génération des « Boismortier »<sup>99</sup> de Marseille à laquelle appartient Jean Baptiste Xavier dont nous avons parlé en introduction à cet article. Ils seront les derniers à porter le patronyme « Boismortier » dont on peut dire qu'il fit une extraordinaire carrière clandestine<sup>100</sup> qui dura près de cent cinquante ans avant de

<sup>90</sup> AD 13, 355 E 490 (23 déc. 1724), apprentissage de Mathieu Malherbe, 355 E 491 (5 sept. 1725), apprentissage d'Antoine Cairel, 355 E 493 (8 janv. 1727), apprentissage de Louis Auvaran, etc.

<sup>91</sup> AD 13, BMS Saint-Ferréol de Marseille (copie au greffe) 201E 1015 : Marguerite (21 juill. 1723), 201E 1016 : Jeanne (25 juin 1724), Pierre Joseph Nicolas (12 nov. 1725), 201E 10178 : Marie Anne (20 fév. 1727), 201E 1019 : Claire (14 mars 1728), 201E 1021 : Pierre François (1<sup>er</sup> déc. 1730), 201E 1022 : (janvier ou février 1732, le registre est incomplet pour ces deux mois), 201E 1024 : Madeleine (30 janv. 1734).

<sup>92</sup> AD 13, BMS Saint-Ferréol de Marseille (copie au greffe), 10 avril 1735 : « D<sup>lle</sup> Catherine gallois epouze de S<sup>r</sup> nicolas Boimortier M<sup>c</sup> chirurgien, agée d'environ 38. ans, morte munie des sacrements le 10<sup>e</sup> avril 1735 et ensevelie dans L'eglise de cette parroisse le onzieme du dit, prise a la rüe de Rome, temoins josph pinatel et jean paul bertrand illiterés. Segond p[re]tre ainsy à l'original ».

<sup>93</sup> Nodier 1836, lettre 66 (28 avril 1735).

<sup>94</sup> François Chabert fut le parrain de Jeanne Boismortier, second enfant de Nicolaset de Catherine Gallois.

<sup>95</sup> AD 13, BMS Saint-Ferréol de Marseille (copie au greffe), 20 juin 1764 : « S<sup>r</sup> Nicolas Boismortier M<sup>re</sup> chirurgien agé d'environ soixante et quinze ans mort hier a été enseveli dans l'eglise de cette parroisse aujourd huy vingtieme juin 1764 veuf de Catherine Galois pris près la fontaine longue temoins Victor Delestrade signé avec nous et Jacques Martin illiteré ».

<sup>96</sup> Il eut également une fille illégitime, Marie Louise Boismortier, née de Catherine Ursule Paraloup et baptisée à Saint-Ferréol de Marseille le 27 novembre 1762. Marie Louise se maria le 4 février 1779 à Saint-Martin de Marseille avec Blaise Latil originaire de Mane (04). Elle décèdera le 21 août 1817 à Mane. Dont descendance.

<sup>97</sup> Il fut inhumé à Marseille, paroisse Saint-Ferréol le 30 janvier 1773.

<sup>98</sup> AD 13, BMS Saint-Ferréol, Marseille (15 juillet 1759). Pour le contrat de mariage, voir 351 E 1169-1170 (6 juill. 1759).

<sup>99</sup> Marie Marguerite (Marseille, 4 janvier 1763 - Marseille, 13 oct. 1764), Marie Madelaine (Marseille, 24 oct. 1764 - Marseille, 22 mars 1833), Jean Baptiste Xavier (Marseille, 17 nov. 1766 - Paris, 5 août 1832), Gaspard Balthazard (Marseille, 3 oct. 1768 - Paris, 16 avril 1835).

<sup>100</sup> Le nom « Boismortier » n'a jamais été un véritable patronyme. Il apparait à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle comme surnom d'Etienne Bodin qui l'avait peut-être pris lorsqu'il s'engagea dans l'armée. Il connut par la suite une fortune diverse, passant à la génération suivante de « dit » à « de » Boismortier puis à Bodin-Boismortier pendant la Révolution. Même si elle ne l'avait pas oublié, la lignée marseillaise des Bodin n'utilisa presque

disparaître définitivement de l'état civil<sup>101</sup>.

## Conclusion

La matière de la lettre de Joseph est loin d'être épuisée mais nous avons préféré centrer cette étude sur l'homme et ses réseaux, plutôt que sur son œuvre. De même, la biographie du frère de Joseph et de ses descendants n'a été qu'esquissée et mériterait de plus amples développements. La mise en perspective des différents documents analysés a permis de corriger certaines inexactitudes répétées *sine varietur* depuis l'article initial d'Henri Tribout de Morembert, et de dégager la personnalité d'un compositeur finalement bien plus proche de sa famille que cela n'a pu être dit par certains de ses biographes<sup>102</sup>. Enfin, la découverte de l'identité du correspondant de Boismortier ouvre des perspectives inédites sur ses réseaux qui s'avèrent avoir été plus développés que prévu et ne pas se limiter aux librettistes et dédicataires, ce qui éclaire d'un jour nouveau son statut de compositeur indépendant. A travers cette lettre se dessine le portrait d'un homme moins pâle que l'artiste « de second plan » que l'on s'est toujours complu à voir en lui et un compositeur solidement implanté dans le siècle, fidèle dans ses relations et appliqué à entretenir ses contacts jusques dans les plus hautes sphères de l'État.

Michel Quagliozi  
Nice, septembre 2018

## Annexe

États de service de Nicolas Boismortier par lui-même.  
Paris AN, MAR/C/7/34 (2)

Permetes que Boismortier ait l'honneur de vous représenter très respectueusement ses services et si votre grandeur daigne y jeter les yeux, il ose se flatter de votre justice.

Il fut tiré en 1720. de l'hostel dieu de paris par ordre du Roÿ pour venir à marseille y traiter les pestiferés, il y recut la maîtrise de la ville et fut arrêté pour chirurgien ordinaire de l'hospital des equipages des galeres, par l'ordre de M<sup>f</sup> de Lengeron lieutenant general et commandant et de Vaucresson intendant des galeres, apres l'examen de M<sup>ts</sup> Pelicerÿ et Chabert medecin et chirurgien reals des galeres ou la peste se fit encore sentir pendant cinq mois, et dont il fut atteint pour la deuxieme fois ayant été traité de la premiere par M<sup>f</sup> de Chicoinau premier medecin du Roÿ.

En 1730. Boismortier receut ordre de M<sup>f</sup> l'intendant des galeres s'avoir soin de la compagnie de M<sup>ts</sup> les officiers et gardes de l'etendard, soins quil a toujours continué sans en avoir eu aucune gratification de la cour n'en ayant pas meme exigé de tous les malades et blessés de cette compagnie ; il fut nommé par M<sup>f</sup> le Comte de Maurepas ministre pour faire la campagne des galeres projetée sous le commandement de M<sup>f</sup> le marquis de Roussi ; mais elle n'eut pas lieu. Il jouissait etant chirurgien des

---

jamais son véritable patronyme et ne se fit connaître dans le monde comme sur les documents officiels que par le seul nom de « Boismortier ».

<sup>101</sup> Si le nom a disparu, une descendance existe toujours, issue des enfants de sexe féminin. Nicolas eut au moins une fille illégitime qui lui survécut (Marie Louise, cf. ci-dessus note 95), Marie Madeleine eut cinq enfants de son premier mariage (patronyme « De Garnier ») et un du second (patronyme « Dumon »), et Jean Baptiste Xavier eut au moins deux enfants également issus d'une union illégitime : Ange-François-Marie Bodin-Boismortier (né à Vercelli [Vercell], Piémont en 1811, mort sans descendance à Orthez le 26 février 1849) et Marie Amélie Boccaroun (née le 27 mai 1816 à Notron). Gaspard Balthazard, quant à lui, n'en eut visiblement aucun.

<sup>102</sup> Perreau 2001, p. 20.

equipages d'une ration d'officier principal qui lui fut retranché à la reunion des hopitaux sans dedomagemens.

En 1734. il fut nommé par ordre de M<sup>r</sup> l'intendant à la place de M<sup>r</sup> Chabert pour faire la campagne des huit galeres autorisé par M<sup>r</sup> le chevalier d'Orleans grand prieur et général des galeres de France sans avoir été gratifié. Il a encore démontré l'anatomie pendant nombre d'années sans y être obligé et sans avoir été honoré d'aucune pension. Il continua d'abord apres la campagne des huit galeres à faire ses fonctions de chirurgien real par ordre de la cour M<sup>r</sup> Chabert vivant encore sans aucune augmentation d'apointemens pendant huit ans, que M<sup>r</sup> Chabert vecut n'ayant pas meme encore eu les apointemens ordinaires de chirurgien real ou major des galeres apres la mort de M<sup>r</sup> Chabert qui estoient de dix huit cens livres ayant seulement été borné à quinze cens livres.

Boismortier a encore été chargé par M<sup>r</sup> de Lengerie commissaire en chef aux classes de Marseille d'examiner et de certifier l'etat de tous les officiers marinier et matelots ce qui estoit pour lors etrenger à son service sans avoir été récompensé des soins que lui a donné cet employ ; depuis que M<sup>r</sup> de Lengerie l'avoit comis jusque à present, employe dont il s'est acquitté avec beaucoup d'exactitude et toute la delicatesse du service, à l'occasion de quoy M<sup>r</sup> le Comte de Maurepas etant en ce port il lui fit l'honneur de l'assurer d'avoir part aux graces du roy et meme de lui faire accorder en recompense de ses utiles services, son poste de chirurgien real à un de ses fils lorsqu'il en seroit tems, de plus il a encore fait la derniere campagne des galeres à Monaco à la satisfaction du general et de tout le corps ainsi qu'il couste come dans tous les autres cas par les brevets et ordres du roy et des generaux et intendants, et des letres de maitrise données independamment du service.